

Conseil communautaire du 20 avril

Mardi 20 avril 2021, les 73 élus de Lorient Agglomération vont se réunir pour étudier les sujets qui seront proposés à l'ordre du jour et notamment de nouvelles aides financières de l'agglomération pour accompagner l'investissement des communes, des investissements importants en faveur de l'environnement concernant l'assainissement des communes mais également la gestion des ports de la rade de Lorient. Il s'agira aussi pour les membres du Conseil d'approuver un nouveau dispositif financier d'aides à destination des habitants pour l'acquisition de vélo, en faveur d'une politique de mobilité volontairement axée vers une transition écologique nécessaire, à l'image du lancement du projet de remotorisation du bateau Ar Vag Tredan et de la construction d'un nouveau navire à passagers à hydrogène.

Un Fonds d'intervention communautaire : 391 817 € pour aider les communes

A travers le Fonds d'intervention communautaire (2,5 millions d'euros), Lorient Agglomération marque sa politique d'aides à l'investissement des communes. Lors de ce Conseil, 391 817 € sont proposés par l'agglomération pour soutenir l'investissement des communes de Gâvres, Larmor-Plage, Quistinic ou encore Guidel.

Lorient Agglomération dispose d'un Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) pour donner un coup de pouce à des projets communaux structurants pour le territoire :

- Le premier porte sur la restauration d'un ancien bâtiment militaire de 100m² situé à **Gâvres** afin d'y installer **des activités économiques** et principalement une boulangerie et la **base nautique** de la **Sellor** ;
- le deuxième concerne la **construction d'un bâtiment basse consommation** pour accueillir les services techniques, le service urbanisme et les archives de la commune de **Larmor-Plage** ;
- le troisième vise à la construction d'une **nouvelle école** près du pôle enfance jeunesse à **Quistinic**.

Par ailleurs, dans le cadre du fonds d'intervention communautaire numérique, la commune de **Guidel** a sollicité le fonds pour renforcer son administration de proximité et d'échanges rapides avec les usagers mais aussi améliorer les outils de travail des services en cohérence avec le Schéma territorial du numérique. L'aide maximale est de 10 000 € (neuf communes ont d'ores et déjà été attributaires pour des projets liés à l'usage numérique).

Programme d'assainissement collectif 2021 - près 6 millions d'euros d'investissements prioritaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur, Lorient Agglomération prévoit de réaliser d'importants investissements en matière d'assainissement collectif en 2021, visant notamment à moderniser et à sécuriser les équipements.

Les investissements présentés sont ceux qui sont susceptibles de faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et du Département. Les travaux subventionnés, concernent :

- **Des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement collectif** sur les communes de Caudan, Groix, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Cléguer, Gestel, Guidel, Larmor-plage, Lorient, Ploemeur, Plouay, Quéven pour un montant de 5 566 000 €HT
- **Des travaux de réhabilitation et de renouvellement de postes de refoulement** sur les communes de Groix, Hennebont, Caudan, Cléguer et Ploemeur pour un montant de 510 000 €HT.



Ainsi, ce sont au total, 6 076 000 €HT (soit + 42% par rapport à 2020) qui seront investis en 2021 sur 14 communes.

Ces investissements participent au bon état écologique des masses d'eaux et matérialisent l'investissement de l'agglomération en ce sens.

La Région Bretagne et Lorient Agglomération investissent pour l'entretien des ports de la rade de Lorient : près de 6 millions d'euros d'investissements

La Région Bretagne et Lorient Agglomération sont gestionnaires des ports de la Rade de Lorient et, à ce titre, sont responsables de l'entretien des fonds marins. Des tirants d'eau sont nécessaires aux activités de chaque site et pour cela, des opérations de dragage d'entretien sont indispensables. Ces opérations s'organisent dans le cadre d'une gestion environnementale stricte et de procédures très encadrées.



Le Plan de Gestion Opérationnel des Dragages (PGOD 2019-2028) de la rade de Lorient permet aujourd'hui de cadrer les opérations de dragages des sédiments non dégradés, destinés à l'immersion en mer, selon les arrêtés préfectoraux d'autorisations au titre du Code de l'environnement, en date du 3 juin 2019.

Dans la continuité de la stratégie mutualisée de gestion des dragages et de la gestion des sédiments de la rade de Lorient, la Région Bretagne et Lorient Agglomération ont formé un groupement de commandes pour les marchés relatifs aux études de maîtrise d'œuvre et d'opérations de dragage, de gestion à terre et de valorisation des sédiments de qualité non immergeable issus de leurs ports.

Trois ports sont principalement concernés:

- le port de pêche de Lorient-Keroman,
- l'avant-port et le bassin à flot du port de Lorient centre,
- le port de Lorient - La Base.

Les besoins prévisionnels de dragages de sédiments de qualité non immergeable en rade de Lorient sont estimés, pour la Région Bretagne et Lorient Agglomération, entre 10 000 et 20 000 m³/an. L'ensemble des opérations de dragage sera encadré par des suivis environnementaux réguliers. Les dossiers d'autorisations administratives (autorisations au titre du Code de l'environnement) pour le dragage et la gestion de ce type de sédiments sont en cours d'élaboration conjointe par la Région Bretagne et Lorient Agglomération.

Pour Lorient Agglomération, le montant prévisionnel des opérations de dragages, de gestion à terre et de valorisation des sédiments de qualité non immergeable sur la période 2021-2026 est de :

- 295 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre et réglementaires associées,
- 6 000 000 € pour les opérations.

L'adhésion à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne : la confirmation de l'engagement de l'agglomération en faveur des actions pour l'environnement

Lorient Agglomération affirme son souhait d'encourager la mutualisation des données environnementales à l'échelle régionale, de développer les coopérations avec les autres territoires bretons mais aussi de mettre en œuvre des synergies vertueuses et de nouveaux projets partagés.

Lorient Agglomération a décidé, par délibération du 23 mars 2021, d'adhérer à l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), Groupement d'Intérêt Public (GIP). Il accompagne depuis 14 ans la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement dans deux grands domaines : l'observation (eau, biodiversité, paysages, énergie/gaz à effet de serre, déchets, biomasse) et l'accès à la connaissance.

L'OEB s'est constitué un large réseau de partenaires : l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, les départements 35, 29, 22, Agro-campus, l'ARS, le BRGM, la CCI de Bretagne, Bretagne Vivante... Il est notamment membre du Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE). Il se veut complémentaire de toute autre démarche régionale ou locale (GéoBretagne, agences d'urbanisme, etc.).

Les missions de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne sont notamment :

- l'animation d'une plateforme web dédiée à l'information environnementale en lien avec GeoBretagne,
- l'administration d'un système d'information sur l'environnement en Bretagne,
- la production d'un état des lieux environnemental de la Bretagne,
- le développement de connaissances sur l'environnement en Bretagne mais aussi la production d'une information environnementale vulgarisée.

Par cette adhésion, les expérimentations locales de l'OEB seront mises en réseau au niveau régional pour que chaque territoire adhérent puisse bénéficier de ces dernières.

Lorient Agglomération pourra :

- développer de nouveaux outils innovants sur le territoire,
- disposer d'un accès à un socle commun d'observatoire local de l'environnement (s'intégrer dans les canaux de bancarisation et de diffusion existants),
- participer et être force de propositions sur l'orientation de nouveaux outils et projets partagés d'intérêt général et au bénéfice de tous les territoires (plateforme données biomasse, projet Mission Climat (impacts-adaptation), aide au bilan à mi-parcours du PCAET...).

Ceci permettra d'élargir la visibilité des productions de l'OEB et le positionnement de Lorient Agglomération qui s'inscrit désormais de plus en plus dans les coopérations régionales.

La transition énergétique de la flotte des navires : 7 millions d'investissements en faveur d'un changement de remotorisation et de la construction d'un nouveau navire à hydrogène

Les enjeux de la stratégie de mobilité de Lorient Agglomération sont désormais liés aux objectifs de la transition écologique en plus d'apporter les réponses aux besoins des habitants dans leurs déplacements quotidiens. C'est dans ce cadre que s'inscrit le lancement du projet de remotorisation (rétrofit) du bateau Ar Vag Tredan et la construction d'un nouveau navire à passagers à hydrogène pour une mise en service prévisionnelle en 2023.

La présence de la rade constitue un élément essentiel de l'histoire, de la géographie et de l'économie du territoire de Lorient Agglomération ; sa situation particulière a conduit l'intercommunalité à s'engager pour développer des lignes maritimes intégrées au réseau de transports urbains en mettant en place :

- Une uniformité tarifaire,
- Un cadencement et des correspondances avec les bus.

Le Plan Climat-Air-Energie territorial de Lorient Agglomération adopté en 2018 a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par 4 d'ici 2050, à l'échelle du territoire.

La fréquentation est passée de 350 000 voyages en 1995 à 900 000 en 2019.

La flotte actuelle est vieillissante et a fait l'objet de pu d'investissement au regard de l'évolution du service. Elle est composée de 5 navires dont deux ont été réformés récemment. Pour continuer à assurer le service de transport maritime et répondre aux besoins toujours plus nombreux, Lorient Agglomération doit se doter d'un nouveau navire à passer dans le cadre du renouvellement de sa flotte et apporter des modifications substantielles au navire Ar Vag Tredan pour lequel une étude est en cours afin de déterminer s'il fonctionnera au Gaz Naturel Compressé ou à l'hydrogène.



Aussi, dans le cadre des différents dispositifs d'aides financières existants actuellement et de la mise en œuvre de la filière hydrogène souhaitée sur le territoire, il est proposé que l'agglomération se dote d'un futur navire à hydrogène qui sera destiné à l'exploitation quotidienne de lignes de transport sur la Rade de Lorient.

Il devra répondre aux exigences de qualité liées à la mise en œuvre d'un service public de transport, tout en offrant une souplesse d'usage permettant son affectation sur les trois lignes régulières. Une concertation est actuellement en cours avec les différents acteurs concernés et les maires. Elle permettra d'élaborer un cahier des charges répondant à ces enjeux.

Le coût global de l'opération (hors travaux à terre et maintenance annuelle) est évalué à ;

- 2 000 000€ pour le retrofit d'Ar Vag Tredan
- 5 000 000 € pour la construction du futur navire à hydrogène.

Ces deux projets inscrits au contrat de partenariat Europe/Région Bretagne/pays de Lorient 2014-2020, pourront bénéficier à minima de subventions pour un montant total de 2 750 000 € soit 39% (subvention régionale de 1 000 000 €, subvention de l'Union Européenne (FEDER) pour un montant de 1 500 000 € et une aide du Conseil départemental du Morbihan de 250 000 €). Ils pourraient également bénéficier d'autres subventions et d'aides au financement, notamment de l'Etat.

Une nouvelle aide pour les habitants à l'acquisition d'un vélo pliant, cargo et/ou à assistance électrique

Pour encourager l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, changer durablement les habitudes de déplacement et préserver la qualité de l'air, Lorient Agglomération met en place une aide sans conditions de ressources de 100 € à 250 € pour l'achat de vélos. Cette opération expérimentale est en lien avec le souhait de renforcer et d'accélérer le schéma des itinéraires cyclables actuellement en cours de révision.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial précise l'ambition de Lorient Agglomération en matière de circulation des cycles et ainsi fixe des objectifs d'évolution de la part modale du vélo : de 8% en 2015 à 30% en 2050 pour le cœur d'agglomération et de 4% en 2015 à 10% en 2050 en périphérie.

Pour favoriser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements quotidiens, Lorient Agglomération propose d'expérimenter en 2021 une aide sans conditions de ressources pour l'acquisition d'un vélo pliant, cargo et/ou à assistance électrique.

Le dispositif concerne les vélos neufs et d'occasion, sans batterie au plomb et équipés d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt.

- Pour les vélos à assistance électrique (y compris vélos pliants), l'aide est fixée à 20% du montant de l'achat, avec un maximum de 200 €.
- Pour les vélos cargo avec ou sans assistance électrique l'aide est fixée à 20% du montant de l'achat, avec un maximum de 250 €.

- Pour les vélos pliants sans assistance électrique, la subvention est fixée à 20% du prix d'achat, avec un maximum de 100€.

Cette aide intercommunale, réservée aux habitants de Lorient Agglomération, sera cumulable avec les aides communales éventuellement existantes ayant le même objet. Et pourra être complétée par le dispositif « bonus vélo » de l'État suivant les ressources. Un budget de 80 000€ est dédié à cette nouvelle opération.



Le dispositif sera en vigueur à partir du 2 mai 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021, dans la limite des crédits votés au budget, pour l'acquisition d'un vélo par foyer et par an. Le formulaire sera disponible sur le site internet www.lorient-agglo.bzh. Il devra être retourné à Lorient Agglomération par courrier postal (Direction des transports et déplacements - CS 20001 - 56314 Lorient).

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

